

Grâce à votre cotisation, vous adhérez à deux structures, le Groupement des Sylviculteurs du Massif du Pilat et Fransylva 42, qui agissent en synergie au service de la forêt et des sylviculteurs.

Fransylva :

Négocie les contrats de groupe des assurances forestières :

Votre adhésion à Fransylva vous fait bénéficier d'une assurance Responsabilité Civile pour toutes les parcelles que vous avez déclarées.

Votre adhésion vous permet de bénéficier de conditions de tarifs négociés pour les assurances dommages Sylvassur : "Sylvassur Patrimoine" et "Sylvassur Reconstitution"

Défend les intérêts des sylviculteurs auprès des instances juridiques, réglementaires et administratives :

Application du Code forestier

Réglementation des boisements (code rural)

Réglementation environnementale et police de l'eau et captage (code de l'environnement)

Documents d'urbanisme : PLU (code de l'urbanisme)

Équilibre Forêt – Gibier : Fédération des chasseurs et code de l'environnement

Fiscalité (Foncier, Revenus, T.V.A., Patrimoine...)

Met à votre disposition un service juridique

Le Groupement des Sylviculteurs du Massif du Pilat :

Depuis sa création, le GSMP travaille en étroite collaboration avec les techniciens du CRPF, qui apportent tout leur appui technique

Forme les sylviculteurs

Cela répond à l'objectif premier du groupement : améliorer la gestion des forêts privées.

- organisation de réunions d'information et visites sur les sites forestiers animées par les techniciens du CRPF avec l'appui logistique du groupement ;
- participation aux stages d'initiation et de formation de base dédiés aux adhérents

Représente les intérêts de la forêt et des sylviculteurs auprès des structures locales :

Parc naturel régional du Pilat

Participation à l'écriture et l'application de la charte forestière 2020-2026

Participation au groupement d'action Leader du Pilat

Sites Natura 2000

Site classé du Pilat

Communautés de communes et Saint-Etienne Métropole

Inter profession départementale et régionale : pépiniéristes, entrepreneurs de travaux forestiers, scieurs...

Entretient le dialogue avec les chasseurs pour le taux d'acceptabilité des dégâts de gibier

Relais d'un référent chasse parmi les administrateurs

Évaluation de la pression du gibier :

Participation aux Relevés des placettes dans la régénération naturelle de la sapinière

Mise au point des fiches de dégâts de gibier dans les plantations

Innove et contribue à l'adaptation de la forêt au changement climatique : projet « La Forêt du Pilat : tradition et évolution »

Est à votre écoute pour répondre aux questions sur votre forêt.